



# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ et/ou PASSEPORT

PIÈCES A FOURNIR (selon votre situation)



- 1/ Prenez rendez-vous en ligne sur [www.iffendic.fr](http://www.iffendic.fr)
- 2/ Effectuez votre pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr>  
Imprimez le récapitulatif de pré-demande ou notez-le n° de pré-demande  
**COÛT D'UN PASSEPORT (en timbres fiscaux)**  
Moins de 15 ans : 17€ | De 15 à 17 ans : 42€ | A partir de 18 ans : 86€
- 3/ Constituez votre dossier avec la liste des pièces à fournir :

## PERSONNE MINEURE

**Présence obligatoire du représentant légal et de l'enfant  
pour l'enregistrement et le retrait. VALIDITE : 10 ANS**

- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé.  
<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>  
Sinon, **copie intégrale récente** (moins de 3 mois) **de l'acte de naissance** (document original délivré par la mairie de naissance)
- 1 photographie couleur**, de moins de 6 mois et conforme aux normes : *tête et visage découverts (pas de fantaisies dans les cheveux, ni de mèches devant les yeux), expression neutre, bouche fermée, yeux fixant l'objectif, sans lunettes*
- En cas de renouvellement* : **ancienne carte d'identité du mineur ou ancien passeport**
- Pièce d'identité du représentant légal**
- Un justificatif de domicile de moins de 1 an** (facture d'eau, électricité, téléphone fixe ou portable) **au nom du demandeur** (adressé aux parents pour les mineurs)  
**Si vous ne recevez aucun document à votre nom, vous devez fournir :**
  - *facture au nom de l'hébergeant ou conjoint(e)*
  - *attestation sur l'honneur de l'hébergeant ou conjoint(e) précisant l'adresse de votre domicile*
  - *photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant ou conjoint(e)*
- Dispositif de jugement de divorce ou de séparation**, attribuant l'autorité parentale + justificatif de domicile récent des 2 parents + copie des pièces d'identités des 2 parents

## EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- Timbres fiscaux de 25€  
(Trésorerie, bureaux de tabac ou timbres dématérialisés [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr))
- Déclaration de perte ou de vol
- Document officiel avec photo justifiant de votre identité (*carte de bus, carte vitale...*)

## PERSONNE MAJEURE

### Présence individuelle obligatoire pour l'enregistrement et le retrait

VALIDITE : 10 ANS

- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé.  
<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>  
Sinon, **copie intégrale récente** (moins de 3 mois) **de l'acte de naissance** (document original délivré par la mairie de naissance)
- Si vous souhaitez faire figurer un deuxième nom sur votre carte d'identité :**  
> s'il s'agit du nom de votre conjoint(e) : présenter votre carte d'identité avec le deuxième nom ou votre acte de naissance récent comportant la mention de mariage  
> s'il s'agit du nom de votre ex-conjoint(e) : fournir le jugement de divorce qui mentionne l'autorisation de garder en nom d'usage celui de votre ex-conjoint(e)  
> si vous souhaitez faire apparaître la mention de « veuf ou veuve » : fournir l'acte de décès du conjoint
- 1 photographie couleur**, de moins de 6 mois et conforme aux normes : *tête et visage découverts (pas de fantaisies dans les cheveux, ni de mèches devant les yeux), expression neutre, bouche fermée, yeux fixant l'objectif, sans lunettes*
- En cas de renouvellement : **ancienne carte d'identité** ou ancien passeport
- Un justificatif de domicile récent** (datant de moins de 1an) (facture eau, électricité, téléphone fixe ou portable) **au nom du demandeur**  
**Si vous ne recevez aucun document à votre nom, vous devez fournir :**  
- facture au nom de l'hébergeant ou conjoint(e)  
- attestation sur l'honneur de l'hébergeant ou conjoint(e) précisant l'adresse de votre domicile  
- photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant ou conjoint(e)  
\* datant de moins d'1 an pour les actes provenant du Service Central d'Etat Civil auprès du Ministère des Affaires Etrangères de Nantes (ce cas concerne les français nés à l'étranger)

### EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- Timbres fiscaux de 25€  
(Trésorerie, bureaux de tabac ou timbres dématérialisés [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr))
- Déclaration de perte ou de vol
- Document officiel avec photo justifiant de votre identité (*carte de bus, carte vitale...*)

**Vous avez rendez-vous à la mairie d'Iffendic**

**le ..... à .....h.....**

#### Mairie

2 place de l'église 35750 Iffendic  
02 99 09 70 16 - [mairie@iffendic.com](mailto:mairie@iffendic.com)  
[www.iffendic.fr](http://www.iffendic.fr)

